OMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220460

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

06 avril 2022

Date d'affichage 06 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 31

Votants:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

35

072-200072692-20220412-D20220460-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN

Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. PARIS Hubert

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis

Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU

Mme RENARD Candy

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVICES POUR LE FAUCHAGE, DEBROUSSAILLAGE DES **DEPENDANCES DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

CAMPAGNES 2022 - 2023 - 2024

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 17 mars 2022, selon la procédure adaptée, pour la passation d'un marché de services relatif au fauchage et débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire, d'une durée de trois ans (2022, 2023, 2024). La date limite de remise des offres était fixée au 1er avril 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 avril 2022 :

N° pli	Nom du candidat	Offre sur la bo détail quantitatif	ase du	Valeur technique Note / 40	Prix Note /60	Note Totale / 100	Classement
1	Sarl CHERON	annuel :	46 200,30 €	40,00	60,00	100,00	1
		soit pour 3 ans :	138 600,90€				

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- D'attribuer le marché de services à l'entreprise CHÉRON Sarl (72120 Conflans-sur-Anille) pour un montant de 138 600,90 € HT, soit 166 321,08 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- ATTRIBUE le marché de services à l'entreprise CHÉRON SARL (72120 Conflans sur Anille) pour un montant de 138 600.90 € H.T, soit 166 321.08 € T.T.C. (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTE de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint Pierre

72120 SAINT-CALAIS